



## **Conseil municipal du 8 avril 2021**

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2021

---

## **Préambule : le cadre juridique et le contexte d'élaboration**

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le vote du budget communal répond à quelques principes :

- ✓ Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.
- ✓ La Commune de Campbon dispose d'un budget principal. Elle ne dispose pas de budgets annexes.
- ✓ Le budget est équilibré en fonctionnement et en investissement. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.

Le budget primitif 2021 de la commune de Campbon, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice, a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de réaliser les investissements prévus.

Il a été élaboré suite au travail des différentes commissions communales. Il a ensuite été présenté aux membres de la commission des finances le 31 mars 2021.

### **1. La section de fonctionnement**

---

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 500 000 €.

#### **1.1 Les dépenses de fonctionnement**

⇒ Chapitre 011 : charges à caractère général : 851 616 €

Ce chapitre retrace les crédits alloués au fonctionnement courant de la collectivité tels que les fluides, les fournitures, les prestations de services, les achats de repas pour la restauration scolaire. Il représente 31 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

-6042 et 60623 : achats de prestations de services et alimentation : les crédits inscrits pour l'achat de repas pour la restauration scolaire tiennent compte d'une augmentation du coût des repas attendue dans le cadre du nouveau marché à intervenir au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et d'une baisse des effectifs scolaires.

-60611/60612 et 60613 : crédits inscrits pour les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) : 85 690 €  
Les crédits inscrits se basent sur une stabilisation des charges par rapport aux réalisations 2020, notamment avec la fermeture de certains équipements pour raisons sanitaires.

-611 : contrats de prestation de services (contrats de contrôle des installations, les animations culturelles) : 29 972 €. Le budget alloué sur cet article aux activités culturelles s'élève à 7 450 €.

-60632 : les crédits inscrits d'un montant de 87 455 € comprennent l'achat de fournitures pour différents services communaux. Les services bâtiments et espaces verts sont les principaux concernés avec l'achat de fournitures pour la réalisation de travaux d'entretien et de travaux en régie. Plusieurs opérations seront réalisées en régie cette année :

- - travaux et réparations dans divers bâtiments
- -aménagement d'espaces verts (talus Préverie, ...)

Ces travaux en régie feront l'objet d'un transfert vers la section d'investissement en cours d'année.

-60633 : crédits de 44 400 € pour les achats de fournitures de voirie pour le service voirie et la réalisation de travaux en régie

-6156 : crédits ouverts pour les contrats de maintenance des divers bâtiments et équipements de la commune : 45 365 €.

-6161/6168 : les assurances de la commune (Dommage aux biens, véhicules, protection juridique, protection statutaire des agents) : 52 900 €.

⇒ Chapitre 012 : charges de personnel : 1 338 904 €

Ce chapitre représente le principal poste de charges de fonctionnement. Il représente 49% des dépenses réelles de fonctionnement. Pour rappel, la Commune emploie 44 agents représentant 33.30 ETP. 15 agents sont mis à disposition d'Estuaire et Sillon, totalement ou partiellement, dans le cadre de la convention de mise à disposition du service enfance-jeunesse représentant 6 ETP.

Le budget est calculé sur la base d'une légère évolution de +1% liée au glissement vieillesse technicité.

⇒ Chapitre 014 : atténuation de produits : 57 300 €

Le budget primitif prévoit un montant de contribution au titre du FPIC (fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales) sur une base sensiblement identique à celui versé en 2020 soit 56 000 €.

⇒ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 424 828.50 €

Ces charges concernent les subventions aux associations, les participations obligatoires (OGEC, SDIS) et les indemnités des élus. Ces dépenses représentent 16% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

-6553 : participation au service d'incendie : 120 950 €

-6558 : la participation versée à l'OGEC pour le fonctionnement de l'école Saint Victor est estimée à 167 000€. Cette participation est basée sur le nombre d'élèves de l'école Saint Victor domiciliés sur la commune, multiplié par le coût d'un élève de maternelle et primaire de l'école Ferdinand Daniel auxquels s'ajoutent les 50€ de fournitures scolaires par élève.

-6531 : indemnités des élus : 77 500 €

-6574 : les subventions aux associations et organismes divers : 33 593.50 €

⇒ Chapitre 66 – charges financières : 34 823.97 €

Ce chapitre retrace les intérêts annuels de la dette.

⇒ Chapitre 022 : dépenses imprévues : 70 000 €

⇒ Chapitre 023 : virement prévisionnel à la section d'investissement : 359 876.27 €

⇒ Chapitre 042 : opération d'ordre entre sections : 346 201.26 € (dotation aux amortissements)

## **1.2. Les recettes de fonctionnement**

⇒ Chapitre 70 : produits des services et du domaine : 425 300 €

Ce chapitre comprend les recettes générées principalement par les participations des familles au service de la restauration scolaire. Par ailleurs, il comprend le remboursement, par Estuaire et Sillon, des dépenses liées à la compétence enfance-jeunesse au titre de la convention de mise à disposition

du service, et de la compétence lecture publique dans le cadre de la convention de mise à disposition de la médiathèque.

⇒ Chapitre 73 : impôts et taxes : 1 919 410 €

Ce chapitre regroupe principalement les recettes fiscales que perçoit la collectivité au titre des impôts directs ainsi que des reversements de fiscalité provenant de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon (attribution de compensation).

Les prévisions de recettes fiscales 2021 reposent uniquement sur les taxes foncières bâties et non bâties suite à la réforme de la fiscalité concernant la taxe d'habitation.

Le budget primitif 2020 est construit avec un maintien des taux votés en 2020.

⇒ Chapitre 74 : dotations et participations : 836 881 €

Ce chapitre inclut notamment les dotations de l'Etat et diverses participations.

Le Gouvernement s'est engagé à stabiliser l'enveloppe de la DGF pour 2021. Le montant de la dotation forfaitaire fixé dans le BP 2021 est basé sur le montant n-1, soit 362 000 €.

Le montant de la dotation de solidarité rurale est basé sur le montant n-1, soit 290 000 €.

Ce chapitre est en augmentation du fait de la réforme de la fiscalité et de la compensation de perte des bases des locaux industriels pour 140 881 €.

⇒ Chapitre 75 : autres produits des immeubles : 162 000 €

Ce chapitre comprend les loyers perçus par la Commune pour l'ensemble des bâtiments (maison de santé, écomarché, la Poste, locatifs,...)

## **2. La section d'investissement**

---

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 775 000 €.

### **2.1 Les dépenses d'investissement**

Le BP 2021 prévoit un plan d'investissement conséquent. En effet, quelques gros investissements sont déjà lancés ou en cours de finalisation.

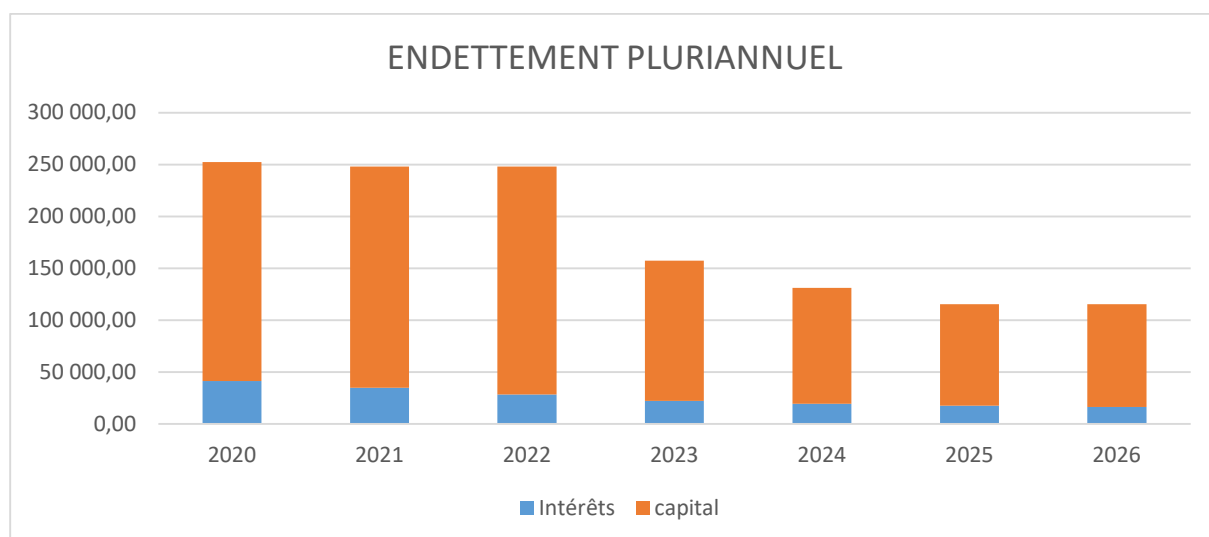
#### **2.1.1 Les projets proposés au BP 2021**

Les principaux projets proposés au BP 2021 sont les suivants :

- Réhabilitation de l'immeuble situé au 19 place de l'église et création d'une traversée piétonne (suite et fin des travaux)
- Création d'un cheminement doux jusqu'à la Gergaudais
- Travaux de rénovation de l'Église
- Travaux de voirie PAVC 2021
- Construction d'un skate parc
- Construction d'une annexe au moulin de la Bicane (première partie des travaux)
- Acquisition de terrains
- Sanitaires du plan d'eau
- Rénovation énergétique des bâtiments

Un projet d'investissements est géré en autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) : la réhabilitation de l'immeuble situé au 19 place de l'église et la création d'une traversée piétonne. Un bilan de cette autorisation de programme et l'utilisation des crédits de paiement 2021 sera réalisé au moment du vote du compte administratif.

### **2.1.2 L'endettement pluriannuel existant au 1<sup>er</sup> janvier 2021**



## **2.2 Les recettes d'investissement**

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par les recettes suivantes :

- ✓ FCTVA : 142 242.48 €
- ✓ Taxe d'aménagement : 70 000€
- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement 2020 : 368 127.39 €
- ✓ Virement prévisionnel de la section de fonctionnement : 359 876.27 €
- ✓ Dotation aux amortissements : 346 201.46 €

Par ailleurs des dossiers de subvention ont été déposés auprès de l'Etat, de la région et de l'Europe et sont actuellement en cours d'instruction. L'issue n'étant pas connue à ce jour, une prévision prudente de recettes a été inscrite au budget en opérations non affectées pour 230 000 € :

- ✓ Aménagement RD100 – Etat : 100 000 €
- ✓ Aménagement RD100 – Région : 50 000 €
- ✓ Bâtiment annexe Moulin de la Bicane – Europe : 40 000 €
- ✓ Skate parc – Etat : 40 000 €

Auxquelles il convient de rajouter :

- ✓ Une prévision d'emprunt d'équilibre à hauteur de 560 000 €.